



association française
Genespoir
des albinismes

3, rue de la paix
35000 - Rennes
Tél. 02 99 30 96 79
www.genespoir.org
genespoir@wanadoo.fr

La lettre n°9 février 2013

LA RENCONTRE ANNUELLE 2013



Comme annoncé précédemment, la rencontre annuelle de Genespoir se déroulera les 15, 16 et 17 mars prochains à Berck sur Mer.

Durant ces deux jours, différentes activités seront proposées aux petits et aux grands. Les plus petits (0 à 3 ans) seront pris en charge dès le samedi matin par des personnes spécialisées dans l'encadrement des enfants. Des salles permettant jeux adaptés et sieste réparatrice leur seront réservées. Des activités seront également proposées aux 3/6 ans.

Afin de procéder aux réservations, nous vous demandons de vous inscrire avant le 15 février prochain, **même si vous vous êtes déjà préinscrits**, en remplissant et en retournant la fiche d'inscription qui vous a été adressée par courrier postal à GENESPOIR, 3 rue de la Paix – 35000 Rennes.

La fiche d'inscription est également disponible en téléchargement [ici](#).

Après le 15 février, nous vous adresserons une lettre confirmant votre inscription et vous indiquant le montant à régler.

N'envoyer aucun règlement avant d'avoir reçu cette lettre de confirmation.

LA COTISATION 2013

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, nous vous invitons à régler la cotisation 2013 avant l'assemblée générale du 17 mars prochain.

La cotisation à jour vous permet de bénéficier des avantages réservés aux adhérents de l'association : tarif membre pour la Rencontre annuelle de Berck sur Mer et pour les Rencontres estivales de Cahors, accès à toutes les informations de l'Espace membre du site Internet, ...

LE SITE INTERNET

Le site Internet www.genespoir.org/fr est désormais l'outil principal de communication de l'association et de liaison entre ses membres. Ses pages sont mises à jour et enrichies régulièrement : pensez à le consulter de façon fréquente pour rester informé des actualités et des informations de Genespoir.

LES RENCONTRES ESTIVALES



Le rassemblement estival 2012 à Albi a été plébiscité par l'ensemble des participants pour sa convivialité et les relations d'amitié qu'il a généré.

Fort de cette expérience, le Conseil d'Administration de Genespoir a décidé de reconduire cette action pour 2013 et il vous invite à participer aux **"Rencontres Estivales Genespoir 2013"** qui se dérouleront à Cahors du 20 au 26 juillet 2013. Les modalités d'inscription à ces rencontres et le programme vous seront précisées dans un prochain courrier.

LA LOI POUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE



Le ministre de l'éducation nationale Vincent Peillon a présenté, en conseil des ministres du 23 janvier 2013, le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

Dans le dossier de presse remis par le Ministère de l'Éducation Nationale, un paragraphe a plus particulièrement attiré notre attention :

"Accueillir les élèves en situation de handicap :

La loi du 11 février 2005 a favorisé le développement rapide de la scolarisation en milieu ordinaire des enfants et des adolescents en situation de handicap. Ce progrès a été facilité par l'effort fourni pour accompagner et aider ces jeunes handicapés dans leur parcours scolaire. Cet accompagnement humain répond principalement à deux besoins. Il est d'abord une réponse à la situation de jeunes handicapés qui, sans la présence continue d'un adulte, ne pourraient pas accéder à l'École (...). Il consiste ensuite à apporter à l'élève une assistance plus pédagogique et lui faciliter l'accès à l'apprentissage et au savoir : explications ou reformulations de consignes, recentrage de l'élève sur sa tâche, aide ponctuelle, prise de notes ou réalisation d'un exercice sous la dictée de l'élève.

Face à l'augmentation rapide et continue des demandes et des prescriptions, il convient de mettre en place une approche plus qualitative et notamment de partager des outils de gestion, de suivi et de prospective pour ajuster les réponses apportées à la situation des élèves.

Des moyens d'accompagnement seront mobilisés en priorité au cours de la législature pour favoriser l'accueil des élèves en situation de handicap.

Enfin, le ministère de l'éducation nationale financera des matériels pédagogiques adaptés répondant aux besoins particuliers d'enfants déficients sensoriels ou moteurs pour faciliter leur intégration en milieu ordinaire.

De façon complémentaire, seront créés 6 000 postes d'agents administratifs, de techniciens, de personnels de santé et des emplois d'auxiliaires de vie scolaire pour améliorer l'accueil des élèves en situation de handicap."

Espérons que cette loi aura des effets mesurables sur le terrain ...

L'ACCESSIBILITÉ DU WEB

A l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées qui s'est tenue en décembre dernier, la Commission européenne a présenté une proposition de loi visant à améliorer l'accès des personnes handicapées et des seniors aux sites internet d'organismes publics en introduisant à partir de 2015 des critères d'accessibilité à l'échelle de l'Union. Cette obligation d'accessibilité *"devrait s'appliquer à des services publics de base tels que ceux en rapport avec la sécurité sociale et la santé, la recherche d'emploi, les inscriptions à l'université et la délivrance de documents personnels et de certificats"* précise la Commission. Ainsi, les personnes malvoyantes pourront entendre une description des images d'un site web à travers un lecteur d'écran par exemple. Les personnes malentendantes pourront lire des retranscriptions de fichiers audio. *"Nous avons presque tous besoin d'accéder à l'internet pour effectuer l'une ou l'autre démarche du quotidien, et nous avons tous le droit d'accéder, dans des conditions d'égalité, aux services publics en ligne"*, a souligné Neelie Kroes, la Commissaire européenne chargée des nouvelles technologies.

Si cette loi est adoptée, les États de l'UE auront jusqu'au 30 juin 2014 pour mettre en place les dispositions réglementaires nationales en la matière.

LES LISEUSES ÉLECTRONIQUES

Un peu d'histoire

La première notion de livre numérique apparaît en 1971 aux Etats Unis quand Michael Hart décide de numériser des livres et des textes du domaine public. C'est le début du projet Gutenberg qui en janvier 2013 met à disposition des Internautes plus de 40 000 livres. Cette offre de livres numériques a conduit au développement d'appareils de lecture spécifiques : les liseuses.

En 1993, dans le cadre de leur thèse de maîtrise à l'école Polytechnique de Milan, Franco Crugnola et Isabella Rigamonti réalisent le premier "support électronique pour la lecture seule des textes" : c'est la naissance du e-book.

En 1998 Jacques Attali et Erik Orsenna fondent l'entreprise Cytale qui lance le premier appareil français de lecture de livres électroniques : le Cybook. Cependant, cette première tentative, bien que très médiatisée, sera un échec commercial et l'entreprise Cytale déposera le bilan en 2002.

En 2003, Michaël Dahan et Laurent Picard, concepteur du Cybook, reprennent le projet à leur compte et créent l'entreprise Bookeen, pionnière du livre électronique made in France. Malgré la concurrence qui sévit ces dernières années sur le marché de la lecture numérique, Bookeen a réussi à s'imposer face aux leaders mondiaux en commercialisant sa propre liseuse et en créant sa propre librairie numérique.

Les liseuses

Les liseuses, aussi appelées lecteurs électroniques, livres électroniques ou tablettes de lecture, sont des appareils nomades au format de poche, conçus principalement pour lire des livres numériques. Elles sont dotées d'un écran pour la lecture et permettent le stockage des publications numériques : livres, revues, articles ou BD, afin de se créer sa bibliothèque numérique personnelle.



Le format numérique apporte certaines fonctionnalités : la possibilité de transporter une bibliothèque entière avec soi, d'agrandir la taille des caractères, de rechercher des mots dans tout le texte, d'utiliser des fonctions de navigation hypertexte, de surligner des passages, d'ajouter des notes personnelles ou des marques-pages, d'écouter le texte grâce à la synthèse vocale ou bien encore de consulter internet et d'écouter des fichiers audio. Les modèles les plus récents sont dotés d'un écran tactile et d'une connexion Wifi, cette dernière permettant de se connecter aux boutiques de livres en ligne et de télécharger directement les contenus sans passer par l'intermédiaire d'un ordinateur.

Les liseuses sont d'un coût relativement raisonnable qui varie entre 60 et 150 €uros et d'une utilisation simple, ce qui les rend très accessibles. Elles s'adressent à toutes les générations et à tous les publics. Ainsi, la possibilité de régler la taille des lettres permet à un utilisateur malvoyant de retrouver le plaisir de la lecture et leur écran mat et non lumineux évite la fatigue oculaire et permet des lectures confortables de longue durée. [Lire la suite de l'article.](#)